



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
24 août 2023  
Français  
Original : anglais

---

### Lettre datée du 23 août 2023, adressée au Secrétaire général par les Représentantes permanentes des Émirats arabes unis, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et de la Suisse auprès de l'Organisation des Nations Unies

En leur qualité de Coprésidents du Groupe informel d'experts du Conseil de sécurité chargé de la question des femmes et de la paix et de la sécurité, les Émirats arabes unis et la Suisse, en étroite collaboration avec le Royaume-Uni, ont l'honneur de vous faire tenir ci-joint le résumé de la réunion que le Groupe a tenue sur la situation en Haïti (voir annexe).

Nous vous serions reconnaissantes de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

La Représentante permanente des Émirats arabes unis  
auprès de l'Organisation des Nations Unies,  
(*Signé*) Lana Zaki **Nusseibeh**

La Représentante permanente du Royaume-Uni  
auprès de l'Organisation des Nations Unies,  
(*Signé*) Barbara **Woodward**

La Représentante permanente de la Suisse  
auprès de l'Organisation des Nations Unies,  
(*Signé*) Pascale **Baeriswyl**



**Annexe à la lettre datée du 23 août 2023 adressée au Secrétaire général par les Représentantes permanentes des Émirats arabes unis, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et de la Suisse auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Groupe informel d'experts du Conseil de sécurité chargé de la question des femmes et de la paix et de la sécurité : résumé de la réunion sur la situation en Haïti tenue le 8 juin 2023**

Le 8 juin 2023, le Groupe informel d'experts chargé de la question des femmes et de la paix et de la sécurité a organisé une réunion sur la situation en Haïti. Ses membres ont entendu un exposé de la Représentante spéciale du secrétaire général pour Haïti et Chef du Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (BINUH), María Isabel Salvador, accompagnée de collègues de la mission et de l'équipe de pays des Nations Unies, ainsi que de la Défenseuse des droits des victimes, Jane Connors. Une séance de questions-réponses a ensuite eu lieu avec les membres du Conseil de sécurité. L'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et le Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit ont présenté des recommandations et formulé des observations complémentaires à la fin de la réunion.

**Questions posées par les membres du Conseil de sécurité**

Les membres du Conseil de sécurité ont posé plusieurs questions sur les liens existant entre la prolifération des armes et l'augmentation des violences sexuelles et fondées sur le genre en Haïti, en particulier les violences commises par les bandes organisées à Port-au-Prince, et ont demandé des orientations supplémentaires concernant les mesures que le Conseil pouvait prendre pour contribuer à régler les questions liées à l'égalité des genres, notamment par l'entremise de dispositions spécifiques du mandat du BINUH. Des questions ont été posées sur les capacités dont la mission avait besoin pour favoriser l'égalité des genres et assurer la protection des femmes, et des préoccupations ont été exprimées quant aux retards pris pour pourvoir les postes vacants dans ces domaines. Les membres du Conseil ont également posé des questions sur l'élaboration d'un plan d'action national pour les femmes et la paix et la sécurité et sur les mesures prises par l'Organisation des Nations Unies pour lutter contre l'exploitation et les atteintes sexuelles, et ont demandé si l'Organisation avait défini les paramètres auxquels une force internationale ne relevant pas des Nations Unies devrait répondre pour protéger efficacement les femmes et les filles.

**Principaux points soulevés à la réunion**

- L'augmentation de la violence en bande organisée entrave les progrès sur la question des femmes et de la paix et de la sécurité. La violence en bande organisée se développe à un rythme alarmant dans des zones auparavant considérées comme relativement sûres, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de Port-au-Prince, en particulier dans le département de l'Artibonite, au nord de la capitale. Selon les données collectées par la Police nationale d'Haïti et par le BINUH, les actes criminels violents commis au premier trimestre de 2023 ont presque triplé par rapport à la même période en 2022.
- Presque tous les cas de violence fondée sur le genre recensés concernent des femmes et des filles, et la moitié d'entre eux, des filles. Les femmes et les filles qui vivent dans des zones sous l'influence de bandes organisées sont constamment exposées au risque de viol, y compris de viol collectif, et d'autres

actes de violence sexuelle, comme le montre en détail un rapport conjoint du BINUH et du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) publié en octobre 2022. Dans certains cas, les victimes ont été violées devant leurs enfants, après avoir assisté à l'exécution de leur mari, de tels actes ayant pour but d'inspirer la peur ou de punir les civils dans les zones contrôlées par d'autres bandes organisées. Les femmes et les filles sont également victimes de la violence en bande organisée lorsqu'elles traversent des quartiers à pied ou en transports publics pour vaquer à leurs activités quotidiennes ou sont contraintes de devenir les partenaires sexuelles de membres de bandes organisées en échange de nourriture, d'eau ou de protection pour elles-mêmes ou pour leur famille. Lorsqu'elles sont enlevées, elles sont souvent victimes de violences sexuelles en captivité. Dans certains cas, les ravisseurs utilisent des enregistrements vidéo des viols pour extorquer des rançons aux familles des victimes.

- L'assistance multisectorielle aux rescapées de violences sexuelles reste limitée, parce que les partenaires nationaux, très peu nombreux, manquent de ressources, et que la mauvaise coordination et l'accès difficile aux zones concernées entravent la prestation de services et la rendent inefficace. Or, dans le cadre de l'action humanitaire, le volet consacré à la prévention et à la répression des violences fondées sur le genre reste l'un des plus exposés au sous-financement chronique. L'impunité est toujours la norme dans la plupart des cas de violence sexuelle, une situation alimentée par l'insécurité, la corruption et le manque de moyens. Par exemple, les unités de police spécialisées n'ont pas la capacité ou la formation nécessaires pour lutter efficacement contre les infractions à caractère sexuel.
- Pour la première fois, le rapport annuel du Secrétaire général sur les violences sexuelles liées aux conflits comporte une section consacrée à Haïti, et une partie a été inscrite sur la liste y figurant en annexe : la bande organisée dite «G9 en famille et alliés », dirigée par Jimmy Cherizier, également inscrite sur la liste du comité des sanctions. Il importe de renforcer les arrangements de suivi, d'analyse et de communication de l'information sur les violences sexuelles liées aux conflits en Haïti afin de pouvoir dresser un tableau plus détaillé de la situation au Conseil de sécurité et au comité des sanctions.
- Le déplacement forcé de milliers de personnes imputable aux guerres de territoire que se livrent les bandes organisées prive les femmes et les filles des filets de sécurité familiaux et communautaires et les expose à davantage d'abus et de violences sexuelles. Les femmes et les filles représentent 58 % des personnes déplacées à l'intérieur du pays et sont exposées à de plus grands risques concernant leur vie et leur santé. Dans 52 % des refuges, il n'y a pas de toilettes.
- Malgré l'existence dans la Constitution haïtienne d'une disposition exigeant un quota minimal de 30 % de femmes « à tous les niveaux de la vie nationale », la représentation des femmes dans les institutions politiques reste l'une des plus faibles au monde. Ainsi, sous la dernière législature (2016-2020), sur les 149 députés, seuls 4 étaient des femmes. La situation est bien meilleure au niveau local.
- Le Gouvernement d'Ariel Henry compte 5 femmes parmi ses 16 ministres et, pour la première fois, une femme a été nommée Ministre de la justice et de la sécurité publique, bien qu'à titre intérimaire. L'une des expertes des questions constitutionnelles les plus reconnues d'Haïti et professeure de droit (et candidate à l'élection présidentielle de 2010), Mirlande Manigat, a pris la présidence du Haut Conseil de la transition, un organe composé de trois

membres créé pour contribuer à renforcer le consensus national et guider Haïti vers la restauration d'institutions démocratiques après les élections. Plusieurs organisations de femmes et dirigeantes ont participé activement au forum politique sur la sécurité, les réformes et la gouvernance organisé par le Haut Conseil de la transition les 23 et 24 mai. Toutefois, la représentation des femmes dans les négociations et les consultations à huis clos reste faible.

- Alors que les magistrates et avocates sont souvent confinées à des rôles secondaires, une évolution positive a été observée dans le système judiciaire haïtien avec la nomination d'un plus grand nombre de femmes au plus haut niveau. La Cour d'appel de Port-au-Prince est actuellement présidée par une femme, et on trouve davantage de femmes parmi les substituts et les greffiers des différents ministères publics. En outre, le 26 février, des femmes juges ont été nommées pour occuper trois des huit postes vacants à la Cour de cassation.
- Les femmes ne représentent que 11,7 % des effectifs de la Police nationale d'Haïti, et aux rangs supérieurs ce pourcentage tombe à moins de 5 %.
- Avec le soutien du BINUH, l'équipe spéciale interministérielle de désarmement, de démobilisation, de réintégration et de lutte contre la violence au sein de la collectivité a étendu sa coopération aux organisations locales de la société civile, dont des organisations de jeunes et de femmes, pour ce qui est de la mise en œuvre de la stratégie nationale, notamment de son pilier portant spécifiquement sur la protection et sur les violences sexuelles et fondées sur le genre. En outre, un groupe de travail spécialisé a été créé pour renforcer la participation des femmes et des organisations de femmes, sous la direction conjointe du Ministère à la condition féminine et aux droits des femmes et du médiateur.
- D'autres interventions de l'ONU ont été mentionnées, notamment le soutien apporté par le Fonds pour la consolidation de la paix à la participation des femmes aux plateformes de dialogue communautaire dans les quartiers touchés par la violence en bande organisée, et celui apporté par le Fonds pour les femmes, la paix et l'action humanitaire aux projets menés par des organisations de femmes locales.
- La mission joue un rôle limité dans la maîtrise des armements, même si l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime dirige les travaux de l'Organisation dans ce domaine en Haïti et si les femmes participent à des formations sur la gestion des armes et des munitions bénéficiant du soutien de l'ONU. La présence d'armes et de munitions de gros calibre en Haïti n'est cependant pas une question qui peut être réglée par l'Organisation, ni même entièrement par les autorités nationales : il faut s'y attaquer au point de départ des armes qui sont introduites dans le pays. L'ONU a fait savoir qu'elle attendait du groupe d'experts et de la présidence du comité des sanctions, qui doivent se rendre en Haïti dans le courant du mois de juin, qu'ils se penchent plus en détail sur cette question, dès lors que le rôle joué par les élites économiques qui soutiennent le trafic d'armes et les liens que celles-ci entretiennent avec les bandes organisées en seront l'un des axes prioritaires.
- Les postes vacants de conseiller ou conseillère pour la protection des femmes et de conseiller ou conseillère pour les questions de genre de la classe P-4 seront bientôt pourvus, mais l'ONU va se mettre en quête de soutien pour renforcer ses capacités à ces fonctions.
- Si une force internationale ne relevant pas de l'Organisation des Nations Unies est déployée, ses membres devraient recevoir une formation préalable approfondie concernant non seulement l'exploitation et les atteintes sexuelles,

mais aussi les violences sexuelles liées aux conflits. Les acteurs nationaux et les collègues des Nations Unies en Haïti s'accordent de plus en plus à dire qu'une telle force internationale ne devrait pas être une force militaire, mais une force de police spécialisée, et que des élections démocratiques ne devraient être organisées qu'une fois la situation stabilisée.

- L'Organisation, sous la direction d'ONU-Femmes, travaille à l'adoption d'un plan d'action national pour les femmes et la paix et la sécurité, mais ce n'est actuellement pas une priorité pour les autorités nationales, et l'absence d'institutions élues est un obstacle supplémentaire. Pour l'instant, ONU-Femmes se concentre sur l'organisation de consultations avec des groupes de femmes et des parties prenantes locales dans différents départements, pour veiller à ce que le plan bénéficie d'un large soutien ne se limitant pas aux discussions menées dans la capitale.
- Des progrès ont été réalisés au niveau de l'accélération du traitement des demandes de reconnaissance de paternité et de pension alimentaire visant des membres du personnel de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH), notamment grâce à un nouveau cadre de coopération et à l'approbation d'un nouveau projet soutenu par le fonds d'affectation spéciale en faveur des victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles, qui fournira une assistance à 40 mères et personnes ayant la charge d'enfants ainsi qu'à 48 enfants. Cette aide viendra s'ajouter à celle dont bénéficient déjà des dizaines de victimes, coordonnée par la spécialiste hors classe des droits des victimes en Haïti, qui couvre notamment les frais de scolarité des enfants conçus et abandonnés par des membres du personnel de la MINUSTAH il y a des années. Cependant, les progrès sont lents parce qu'il y a des obstacles juridiques, que le niveau d'engagement varie d'un État à l'autre et d'un père à l'autre, et que le soutien apporté aux victimes, aux enfants et aux personnes qui s'occupent d'eux en Haïti est insuffisant ; ce n'est pas en traitant les affaires de reconnaissance de paternité une par une, État Membre par État Membre, qu'on parviendra à la meilleure issue possible pour les victimes et les enfants, ni pour l'Organisation.

### Recommandations

Les recommandations ci-après ont été formulées par ONU-Femmes, qui assure le secrétariat du Groupe informel d'experts<sup>1</sup>.

Dans le cadre des négociations concernant le renouvellement du mandat du BINUH, le Conseil de sécurité devrait conserver toutes les références aux femmes et à la paix et la sécurité qui figurent dans le préambule et le dispositif des résolutions concernant Haïti adoptées depuis 2019, et devrait envisager d'en plus :

- Exiger la pleine participation des femmes, y compris des jeunes femmes, à tous les dialogues politiques et aux arrangements transitoires, et demander à l'Organisation des Nations Unies de faire un rapport périodique sur leur niveau de représentation dans les processus clés de prise de décisions et de règlement des conflits, notamment toute initiative visant à réformer la Constitution ou à organiser des élections, et tous les efforts visant à lutter contre la corruption, à

<sup>1</sup> Elles sont tirées des propositions de parties prenantes des Nations Unies ayant participé à la réunion ou de la note d'information établie par le secrétariat du Groupe informel d'experts avant celle-ci, en consultation avec d'autres entités des Nations Unies, dont le Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit. Ce ne sont pas des recommandations du Groupe informel d'experts dans son ensemble ou des membres du Conseil.

réduire le flux illicite d'armes en Haïti et à lutter contre la violence au sein de la collectivité.

- Demander à l'Organisation de veiller à ce que le groupe d'experts du comité des sanctions puisse consulter systématiquement les organisations de femmes, ait régulièrement accès à des conseils d'experts concernant les questions de genre et prenne en compte ces questions dans tous les aspects de ses rapports.
- Veiller à ce que les questions d'égalité des genres et la prise en considération des violences sexuelles et fondées sur le genre soient érigées en priorités dans tout déploiement ou soutien international supplémentaire visant à aider le Gouvernement haïtien à lutter contre les bandes organisées armées.
- Appeler l'Organisation des Nations Unies et les autres partenaires internationaux à soutenir le Gouvernement haïtien dans l'élaboration, le financement et la mise en œuvre d'un plan d'action national pour les femmes et la paix et la sécurité, et insister pour que les organisations de femmes de la société civile jouent un rôle prépondérant dans la conception de ce plan d'action.
- Rappeler que, dans tous les efforts humanitaires, il faut se fonder sur une analyse systématique de la dimension de genre, collecter des données ventilées par âge, sexe et handicap, veiller à ce que les organisations locales de femmes participent véritablement à tous les stades, et renforcer les capacités des institutions publiques à cet égard.
- Demander instamment que les organisations de femmes soient invitées à participer aux mécanismes de coordination de l'aide humanitaire et du risque de catastrophe aux niveaux national, départemental et local, et encourager l'investissement en faveur de l'amélioration des capacités et des ressources dont disposent les organisations de femmes pour prévenir les catastrophes et y faire face.
- Offrir un soutien financier direct aux initiatives locales de consolidation de la paix dirigées par des femmes, y compris par un financement souple et à long terme des organisations de la société civile, et favoriser la création de coalitions entre les réseaux de femmes et la mobilisation des femmes en tant que médiatrices de paix au niveau des communautés.
- Encourager les partenaires internationaux à renforcer leur soutien aux services de santé procréative et de lutte contre la violence fondée sur le genre, notamment pour combattre la violence liée aux bandes organisées, et exhorter les acteurs de l'action humanitaire et du développement à fournir des services holistiques et centrés sur les victimes qui englobent un soutien médical et psychologique ainsi qu'une assistance juridique et socio-économique et une assistance à la réintégration.
- Exhorter le Gouvernement et ses partenaires internationaux à renforcer les capacités et les efforts de coordination des unités concernées de la Police nationale d'Haïti et du système judiciaire qui travaillent sur les cas de violence sexuelle.

Les Coprésidents ont remercié les participants et invité tous les membres du Conseil de sécurité à assurer le suivi des questions importantes soulevées pendant la réunion.